



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 50698

Texte de la question

M Henri Bayard demande a Mme le ministre delegue a la francophonie de bien vouloir lui indiquer des que cela sera possible le montant des depenses engagees a l'occasion du sommet de la francophonie qui vient de se tenir a Paris, et sur quels budgets ministeriels ces depenses seront imputees.

Texte de la réponse

Reponse. - Estime initialement a 60 MF, le cout de l'organisation du 4e sommet francophone a Paris s'eleve a 47,5 MF. Ce montant recouvre les depenses afferentes a l'accueil des personnalites invitees, aux receptions, aux aménagements techniques, au secretariat et a la securite. La totalite de cette somme a ete imputee sur le budget des affaires etrangeres, au chapitre des receptions et voyages officiels du president de la Republique et du Premier ministre. Cette conference des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du francais, reunissant les representants de quarante-sept pays de l'espace francophone, a necessite la mise en place de mesures de securite particulierement importantes, qui ont certes momentanement cause diverses difficultes aux Parisiens, mais qui s'averaient indispensables en raison de la presence de nombreuses hautes personnalites. Cette depense est exceptionnelle puisque la France a ete amenee a accueillir ce sommet a la suite du retrait de la candidature du Zaire et a la demande de l'ensemble de la communaute francophone. Cette conference constitue un tournant important pour la francophonie sur les plans institutionnel et politique. Ainsi, d'une part, les instances politiques des sommets et celles de l'agence de cooperation culturelle et technique sont simplifiees et rationalisees, et, d'autre part, il est convenu de favoriser les processus de democratisation en cours dans certains pays de l'espace francophone. La cooperation multilaterale dans des secteurs comme l'education, l'environnement et le developpement, la culture et la communication, la jeunesse et les sports, l'espace scientifique, le droit au service du developpement et de la democratie est aussi simplifiee en vue d'affermir la solidarite entre les pays du nord et du sud.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50698

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4886